CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du LUNDI 31 AOUT 2026

A 18 heures 00

Salle des fêtes ANDON

Ce document de travail reprend l'ordre du jour de la séance et tient lieu de procès verbal

David VARRONE, Maire d'ANDON
david.varrone@andon.fr

Département des Alpes Maritimes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de ANDON

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 03
Votants : 15
Date de la convocation
26/08/2026
Date d'affichage
31/08/2026

Séance du 31 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le TRENTE ET UN AOUT, à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Mairie de ANDON, sur convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Présents :

BRUNO Yvette	EISENREICH Carole	~~SAUVAN Sébastien~~
CAMPOS Cyril	~~GARNIER Yves~~	SONDAZ Danielle
DELBARRE HERREBOUT Adeline	KLUTHAUSEN William	TREAL Edgar
DIKANSKY Georges	LEVALLOIS LUZI Sarah	~~VADROT Michel~~
DOUSSOT Maggy	NEGRIER Virginie	VARRONE David

Absents, excusés et/ou représentés :
M GARNIER a donné son pouvoir à Mme DELBARRE HERREBOUT
M. VADROT a donné son pouvoir à Mme LEVALLOIS LUZI
M. SAUVAN a donné son pouvoir à M VARRONE

Secrétaire de séance : **Mme NEGRIER**

Table des matières

1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie allée Léon Funel RD79 – réseaux divers 3

2. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie allée Léon Funel RD79 – dans le cadre du produit des amendes de police 3

3. ONF – facturation électronique des ventes de bois (mandat à l'ONF pour émettre et déposer la facture sur chorus pro pour le compte de la commune) 5

4. Création de poste attaché principal territorial (pour permettre avancement de grade) 6

5. Championnat de France de Trial par AMC Grasse à l'Audibergue le 17 et 18/10/2026 7

6. Fête de « l'automne s'invite au lac de Thorenc » le 13 septembre 2026 8

7. SICTIAM – Désignation délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour le collège de distribution publique d'électricité 9

8. Panneaux pocket 10

QUESTIONS DIVERSES 11

***** Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 05/06/2026**

A l'unanimité des membres présents et représentés – à l'unanimité pour 13 voix pour

Arrivée de Mme LEVALLOIS LUZI (avec le pouvoir de M VADROT)

Conseil à 12 présents et 3 représentés – soit 15 votants

1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie allée Léon Funel RD79 – réseaux divers

Monsieur le Maire expose : un dossier de demande de subvention a été déposé sous le numéro 94-4848 sollicitant Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Ce dossier est toujours d'actualité. Les services techniques départementaux indiquent que les compétences eau potable et assainissement collectif relèvent du syndicat des 3 vallées et de la régie des eaux du canal Belletrud.

En conséquence il conviendra de préciser qu'il y a bien une coordination avec ces 2 acteurs pour les travaux.

Le plan de financement précédemment établi est susceptible d'évoluer à la baisse

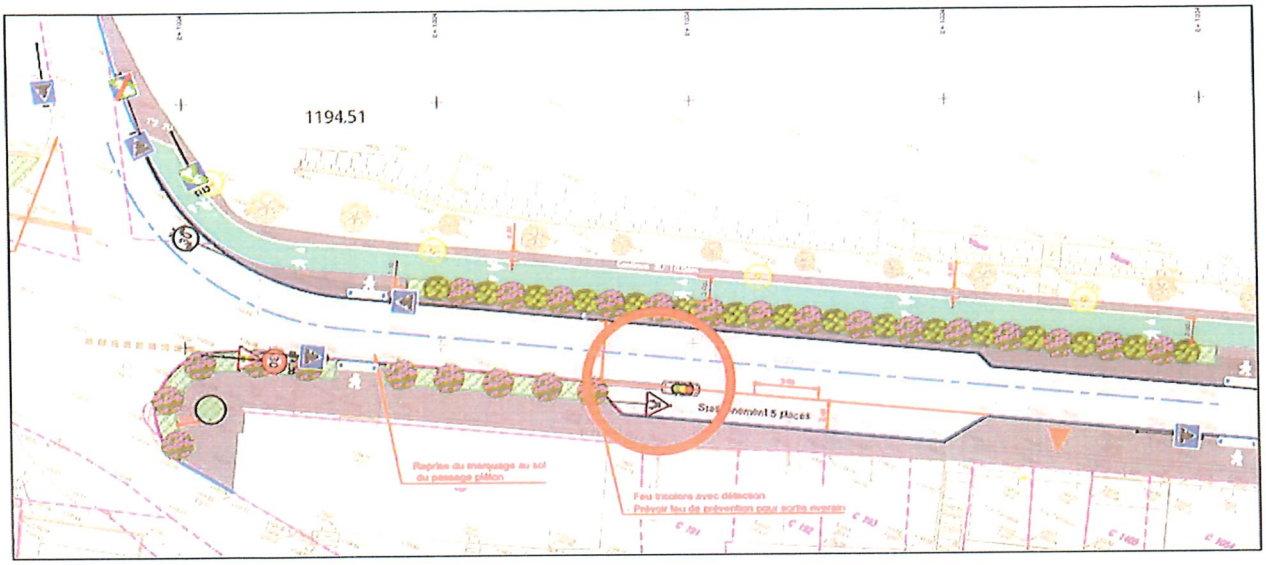
Il n'y a pas de délibération ni vote concernant ce sujet (pour information)

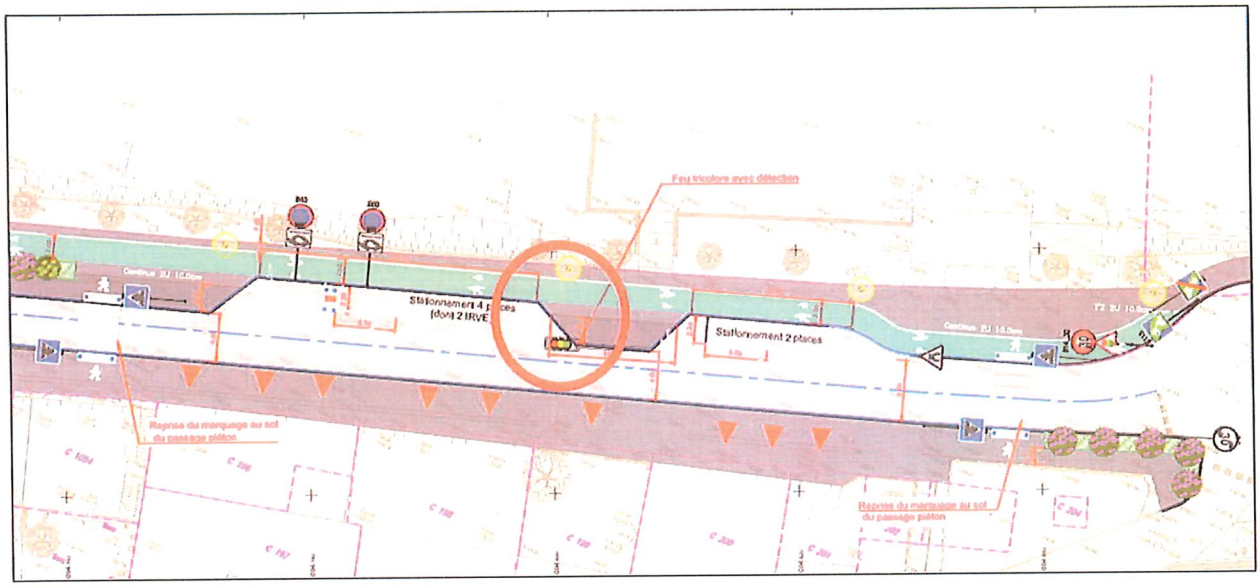
2. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie allée Léon Funel RD79 – dans le cadre du produit des amendes de police

Monsieur le Maire expose : La demande de subvention au titre de la **répartition du produit des amendes de police** est une démarche spécifique encadrée par le Code général des collectivités territoriales (articles R. 2334-10 à R. 2334-12).

Ce dispositif permet aux **communes et EPCI de moins de 10 000 habitants** de financer des projets exclusivement dédiés à l'amélioration de la **sécurité routière** et des transports en commun.

Dans le cadre de la requalification de l'allée Léon Funel à Andon il est prévu la mise en place de feux tricolores synchronisés ainsi qu'une signalisation verticale et horizontale et un aménagement paysager permettant aux véhicules de s'engager dans une écluse prévue pour ralentir les véhicules.





Présentation du plan de financement

Montant général HT	58 965,00 €	Subvention CD06 30%	17 689,50 €
TVA 20%	1 179,30 €	Part communale	42 454,80 €
Total TTC	60 144,30 €	Total TTC	60 144,30 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide cette proposition et donne toute autorisation pour déposer le dossier de demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au titre du produit des amendes de police

Vote : 15 pour à l'unanimité des membres présents et représentés

3. ONF – facturation électronique des ventes de bois (mandat à l'ONF pour émettre et déposer la facture sur chorus pro pour le compte de la commune)

Monsieur le maire présente la facturation électronique des ventes de bois notamment pour déterminer la position de la collectivité

En application du code forestier, l'Office national des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

Prévue par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1er septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de vos bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour votre compte, via un mandat de facturation. Cette solution répond à un schéma standard et connu des comptables publics.

Dans ce cadre la commune d'Andon peut :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques via Chorus Pro, sur la base d'un bordereau de facturation mis à votre disposition par l'ONF sur le Portail des collectivités,

- Soit de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro, pour votre compte. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF. Il pourra y être mis fin à tout moment par décision de votre assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la deuxième option

Après en avoir délibéré, l'assemblée procède au vote : 15 voix Pour

- De donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro pour le compte de la commune d'Andon (service assuré gratuitement par l'ONF)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante

4. Création de poste attaché principal territorial (pour permettre avancement de grade)

En amont de la proposition de création de poste : Des interrogations ont été soulevées concernant l'obligation de soumettre la création de cet emploi à un Comité Social Territorial (CST) propre à la commune, ainsi que sur le calendrier de cette décision.

La présente note vise à confirmer la **parfaite légalité** de la procédure engagée par la municipalité, en s'appuyant sur les règles strictes du Code général de la fonction publique (CGFP).

1. Sur l'absence de CST propre à la commune

La loi impose la création d'un Comité Social Territorial (CST) uniquement aux collectivités employant **au moins 50 agents** *(Article L251-5 du CGFP)*.
Notre commune comptant moins de 1 000 habitants, son effectif est largement inférieur à ce seuil. La commune n'a donc pas — et ne doit pas avoir — de CST interne.

2. Sur la compétence du CST du Centre de Gestion (CDG)

Pour les communes de moins de 50 agents, la loi prévoit expressément que les compétences du CST sont exercées par le **CST départemental, placé auprès du Centre de Gestion (CDG)** *(Article L251-6 du CGFP)*.
L'obligation de consultation pour la création de cet emploi et l'avancement de grade est donc pleinement respectée, puisque le dossier est d'ores et déjà transmis au CDG. L'avis formel sera rendu lors de la commission fixée au **8 octobre 2026**.

3. Sur la légalité d'une délibération anticipée

Le Conseil Municipal est parfaitement souverain pour délibérer sur la création d'un poste en amont de l'avis technique du CDG.

- La délibération proposée ce jour est une **délibération sous condition suspensive**.
- Elle acte l'intention de la commune, mais son effectivité juridique est juridiquement gelée jusqu'à l'intervention de l'avis du CST départemental et la validation finale des Lignes Directrices de Gestion (LDG).
- Cette méthode, conseillée par les services du Centre de Gestion, est une pratique administrative courante qui permet de sécuriser le calendrier de carrière de l'agent avant son départ à la retraite, sans pour autant contourner le formalisme paritaire.

4. Sur la possibilité de créer ce grade dans notre commune

Pour rappel, les anciennes restrictions démographiques qui empêchaient les communes de moins de 2 000 habitants de nommer un Attaché Principal ont été **abrogées par le décret n° 2025-1096**. Notre commune est désormais pleinement autorisée à ouvrir ce grade.

Conclusion

La procédure suivie par la commune respecte rigoureusement les textes en vigueur. Le vote du Conseil Municipal de ce jour est légitime, valide, et conditionné au respect des étapes suivantes auprès du Centre de Gestion.

Il est proposé à l'assemblée de valider la création de poste d'attaché principal territorial sous condition suspensive de l'avis favorable du CST et de la validation des Lignes Directrices de Gestion de la commune d'Andon

Vote 15 voix pour à l'unanimité des membres présents et représentés

5. Championnat de France de Trial par AMC Grasse à l'Audibergue le 17 et 18/10/2026

Monsieur le Maire expose que : l'Amical Motor Club de GRASSE sollicite la commune d'ANDON pour organiser la finale du championnat de France de trial sur le site de l'Audibergue le 17 et 18 octobre 2026. L'organisateur dispose de toutes les autorisations des propriétaires de terrains privés, des assurances règlementaires.

Les zones à emprunter (départ du parking de l'Audibergue et passage par le télésiège de la Moulière) sont délimités, la sécurisation des pilotes, des commissaires et des spectateurs est organisée.

Ambulances, pompiers, médecin de l'épreuve et contrôleurs seront sur place pour les 2 jours.

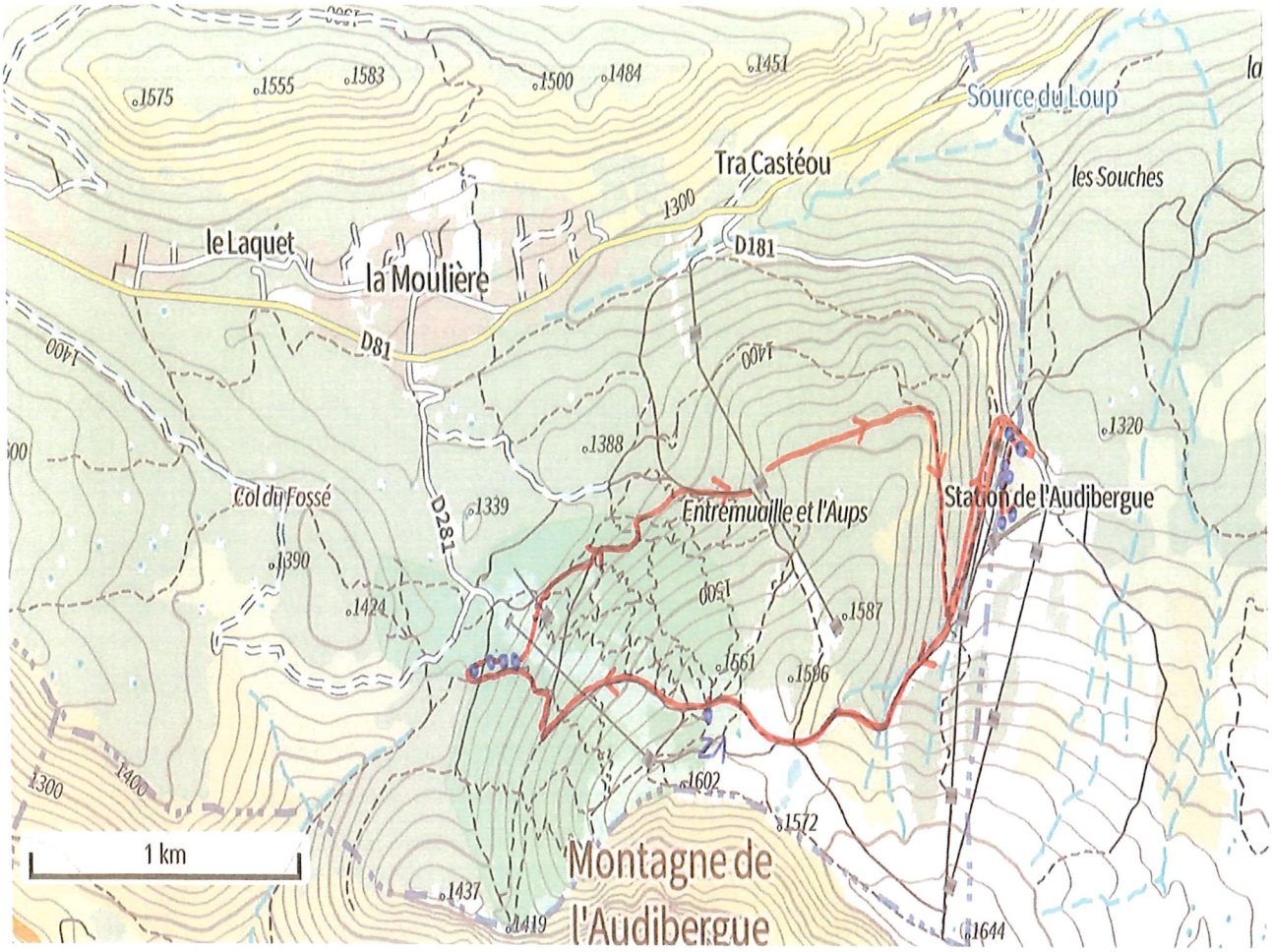
100 à 150 pilotes sont engagés sur cette épreuve qui souhaite se dérouler dans un lieu mythique du trial français et international depuis plus de 40 ans

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser cette manifestation digne d'intérêt et mettre à leur disposition gratuitement la logistique de la commune barrière, tentes, tables, chaises…Monsieur Cossano doit nous faire un état de ses besoins en logistique et alimentation électrique selon possibilités

Voir si télésiège en fonction pour monter les spectateurs sur la zone 1 en crête

Vote 15 pour

voir le tracé ci-après



6. Fête de « l'automne s'invite au lac de Thorenc » le 13 septembre 2026

A/ subvention

Monsieur le maire indique avoir été sollicité par l'association "atelier des créations" nouvellement créée sur notre commune, sollicite l'aide de la municipalité pour l'organisation de son premier évènement intitulé 'l'automne s'invite au lac" qui se tiendra le 13 septembre 2026 au lac de Thorenc.

Bien que cette structure ne dispose pas encore de bilan comptable au titre d'une année d'existence, son projet présente un **intérêt public local manifeste** pour Thorenc et ses habitants. La journée, entièrement **gratuite pour le public**, proposera des ateliers culturels, un marché de producteurs et une sensibilisation concrète au respect de l'environnement (démarche zéro plastique).
Dans une **démarche constante de bienveillance et de soutien au dynamisme local**, la municipalité accompagne déjà activement cette jeune structure par la **mise à disposition gracieuse de locaux communaux dans la mairie annexe de Thorenc**, permettant aux bénévoles de préparer l'événement dans de bonnes conditions.
Afin de permettre la rémunération des artisans, des techniciens et l'achat des fournitures nécessaires à la réussite de cette journée, et au vu du budget prévisionnel de 2 000 €

annexé à la présente, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement globalisée affectée à ce projet d'un montant de 2000€

B/ virement de crédit pour versement de la subvention

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	441 633.27 €	-2 000.00 €	2 000.00 €	441 633.27 €
011 Charges à caractère général	441 633.27 €	-2 000.00 €	0.00 €	439 633.27 €
611/011	50 000.00 €	-2 000.00 €	0.00 €	48 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	147 898.46 €	0.00 €	2 000.00 €	149 898.46 €
65748/65	24 600.00 €	0.00 €	2 000.00 €	26 600.00 €

CONSIDÉRANT qu'en dépit de sa création récente, l'association présente des garanties de transparence par la production d'un budget prévisionnel détaillé ;
Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour[l'unanimité / la majorité] :

1. **APPROUVE** l'attribution d'une subvention financière de fonctionnement affectée au projet d'un montant de **2000 €** à l'association « A l'Atelier des Créations ».
2. **RAPPELLE** que cette aide financière s'ajoute au soutien logistique déjà accordé par la commune via la mise à disposition gracieuse de locaux à la mairie annexe.
3. **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au compte nature 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).
4. **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision au président de l'association et de procéder au versement des fonds.
5. **DIT** que l'association devra fournir à la commune un compte-rendu financier de l'action dans les 6 mois suivant la réalisation de l'événement.

7. SICTIAM – Désignation délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour le collège de distribution publique d'électricité

Monsieur le Maire expose à l'occasion de la désignation des délégués du SICTIAM le collège distribution publique d'électricité a été omis

Pour mémoire voici les délégués

Instance / Collège	Fonction	Nom	Prénom
☒Assemblée générale	Titulaire	TREAL	EDGAR
☒Assemblée générale	Suppléant	VADROT	MICHEL
☐Assemblée générale *(EPCI à FP)*	Titulaire (2)		
☐Assemblée générale *(EPCI à FP)*	Suppléant (2)		
☐Assemblée générale *(EPCI à FP)*	Titulaire (3)		
☐Assemblée générale *(EPCI à FP)*	Suppléant (3)		
☐Collège Aménagement numérique	Titulaire		
☐Collège Aménagement numérique	Suppléant		
☐Collège Distribution publique d'électricité	Titulaire		
☐Collège Distribution publique d'électricité	Suppléant		
☐Collège Distribution publique de gaz	Titulaire		
☐Collège Distribution publique de gaz	Suppléant		
☒Collège Éclairage public	Titulaire	TREAL	EDGAR
☒Collège Éclairage public	Suppléant	VADROT	MICHEL
☐Collège Énergies	Titulaire		
Collège Énergies	Suppléant		

Il convient de désigner vote 15 pour

1 titulaire M TREAL

1 suppléant M VADROT

8. Panneaux pocket

Monsieur le Maire présente panneaux Pocket qui est une application mobile française gratuite et sans publicité qui permet aux mairies, intercommunalités et autres collectivités locales d'informer et d'alerter les citoyens en temps réel

Les habitants reçoivent des alertes directement sur leur smartphone concernant la vie locale (coupures de réseau, travaux, alertes météo, événements, etc.).

L'abonnement standard pour un an au système d'alertes et d'informations est à 145€ le module complémentaire pour personnaliser l'espace selon nos besoins est de 100€ par an

La formule à 245€ est proposée

Vote de l'assemblée : 15 pour

QUESTIONS DIVERSES

- Choix des colis de Noël pour les anciens de la commune en qualité de résidence principale
- Présentation projet d'éducation artistique et culturelle AMI 2026-2027 communes et écoles
- Déplacement mat vidéosurveillance à Andon route de l'Audibergue
- DM à venir pour principalement retirer du budget 2026 l'emprunt (457 818€) qui avait été prévu pour équilibrer les dépenses d'investissement car :

 nous avons reçu des attributions officielles de subventions de la Région et du Département

 une régularisation à venir au titre du FCTVA de l'exercice 2023-2024

 la suppression de programme d'investissement terminés et/ou ajustés
- Renouvellement convention les papillons pour l'école (275€/an du 01/09/2026 au 31/08/2027)

Il est proposé une séance de conseil municipal le mardi 8 septembre 2026 à 19h

La séance est levée à 19h40

Secrétaire de séance